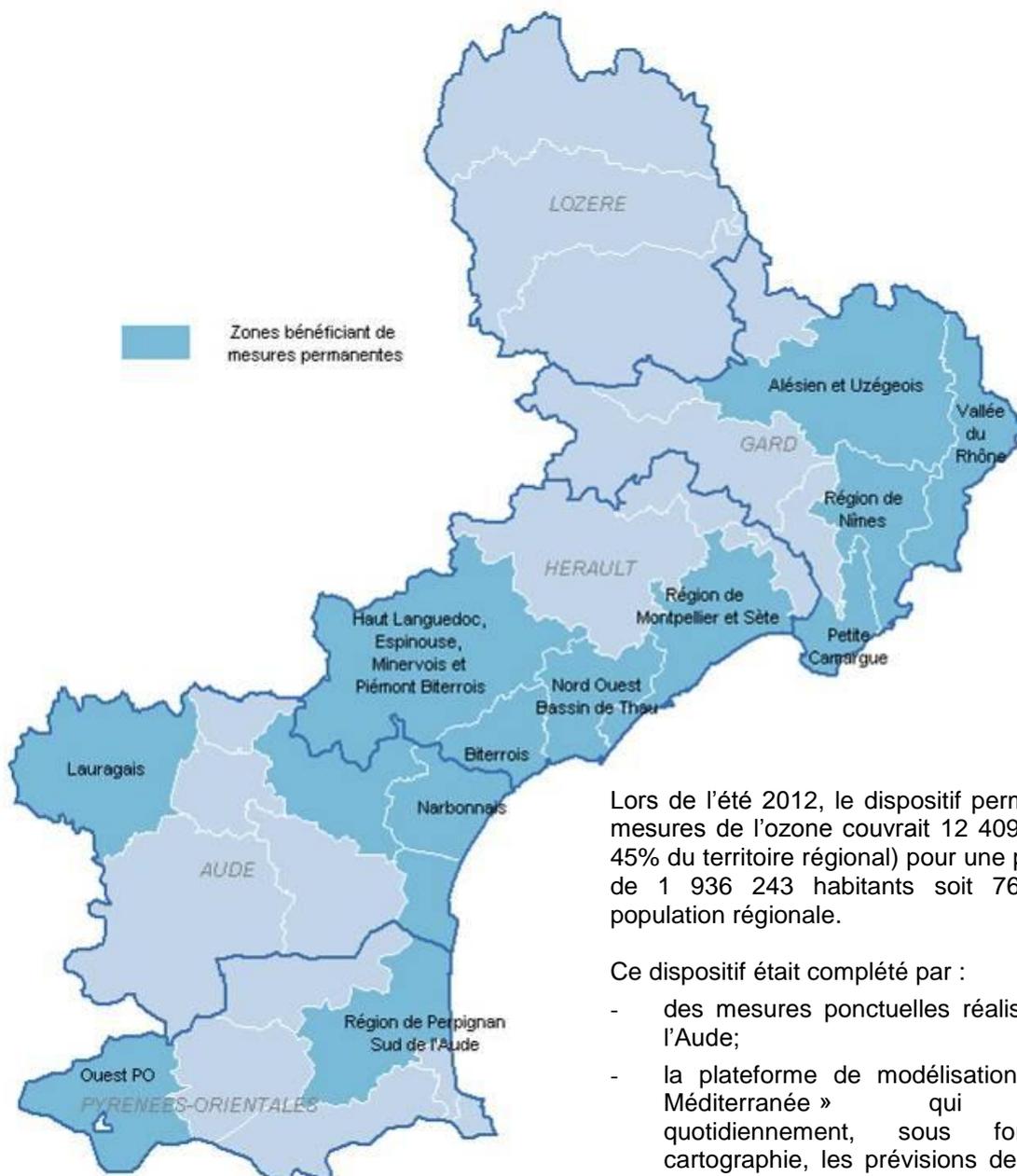




### I – ETE 2012 : PRESENTATION DU DISPOSITIF PERMANENT DE MESURE DE L'OZONE



Lors de l'été 2012, le dispositif permanent de mesures de l'ozone couvrait 12 409 km<sup>2</sup> (soit 45% du territoire régional) pour une population de 1 936 243 habitants soit 76% de la population régionale.

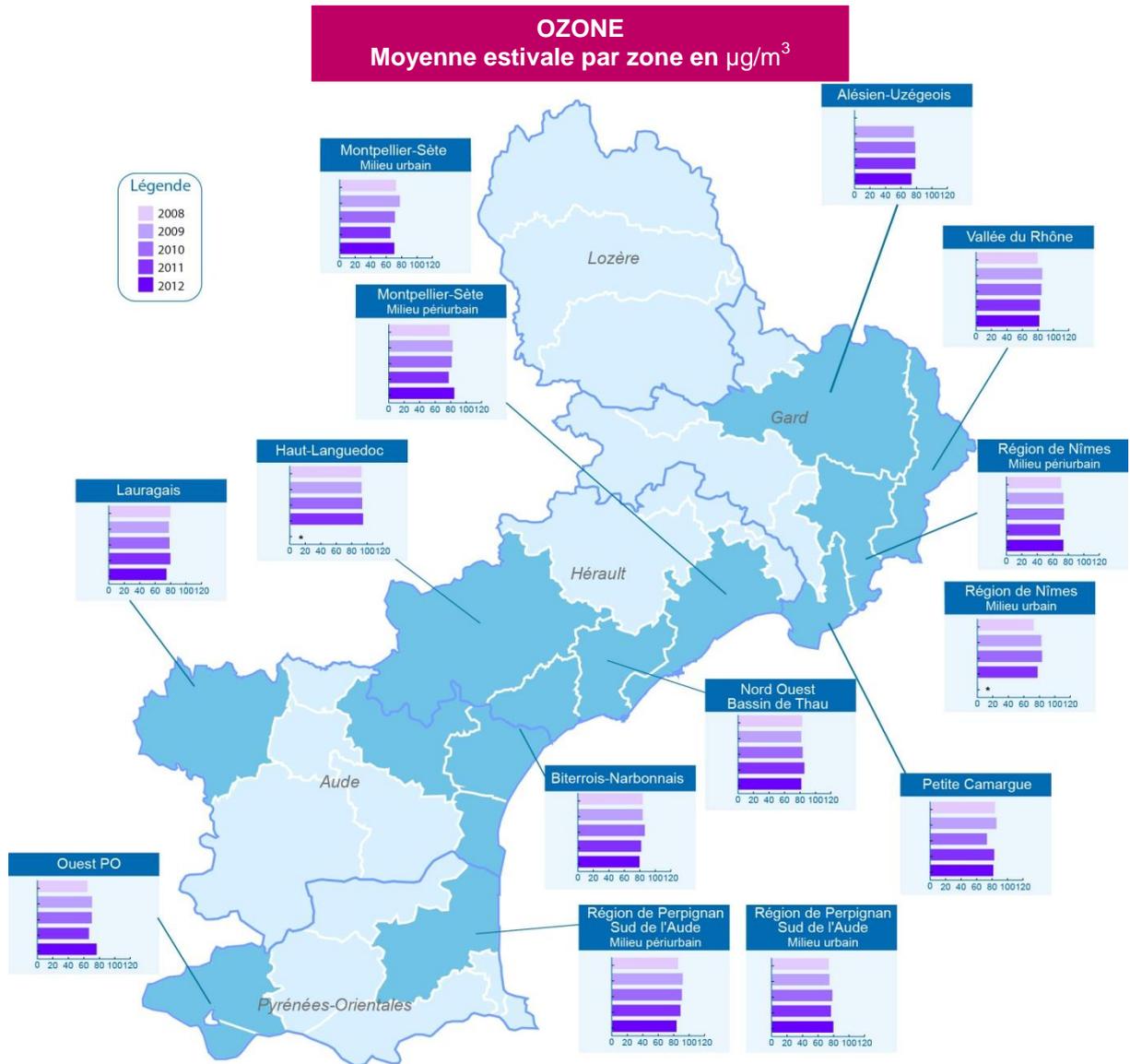
Ce dispositif était complété par :

- des mesures ponctuelles réalisées dans l'Aude;
- la plateforme de modélisation « AIREs Méditerranée » qui fournit quotidiennement, sous forme de cartographie, les prévisions des maxima d'ozone sur la région Languedoc-Roussillon pour le jour même, le lendemain et le surlendemain.

## II – RESULTATS

Les résultats détaillés par zone sont disponibles sur le site internet d'AIR LR ([www.air-lr.org](http://www.air-lr.org)).

### 2.1 - MOYENNE ESTIVALE



Le graphique ci-contre présente l'évolution de la moyenne estivale sur la période 2005 à 2012 calculée à partir d'un échantillon de 11 stations de mesures.

En 2012, en moyenne sur la région, les niveaux d'ozone ont peu évolué par rapport à 2011.

Cependant, la carte de la page précédente montre que l'évolution des niveaux entre 2011 et 2012 n'est pas uniforme sur la région :

- la concentration estivale a légèrement augmenté sur la région de Montpellier-Sète, sur la région de Nîmes en milieu périurbain, sur la région de Perpignan en milieu urbain ainsi que dans l'Ouest des Pyrénées-Orientales,
- elle est restée globalement stable en Vallée du Rhône, Petite Camargue et Biterrois-Narbonnais,
- elle a diminué sur les autres zones surveillées de façon permanente.

## 2.2 - COMPARAISON AUX SEUILS REGLEMENTAIRES

### 2.2.1 - Eté 2012

Eté 2012		Pollution de fond <sup>(a)</sup>				Pollution de pointe <sup>(a)</sup>		
		Objectif de qualité		Valeur cible		Seuil d'information	Seuil d'alerte	
		protection végétation	protection santé humaine	protection végétation	protection santé humaine		protection sanitaire population	mise en œuvre progressive des mesures d'urgence
Région de Nîmes	Urbain	(b)		(b)				
	Périurbain							
Vallée du Rhône								
Petite Camargue								
Alésien et Uzégeois								
Région de Montpellier	Urbain	(b)		(b)				
	Périurbain							
Nord-Ouest Bassin de Thau								
Biterrois / Narbonnais								
Haut Languedoc, Espinouse, Minervois et Piémont								
Biterrois								
Lauragais								
Région de Perpignan / Sud de l'Aude	Urbain	(b)		(b)				
	Périurbain							
Ouest Pyrénées-Orientales								

 Seuil réglementaire respecté

 Seuil réglementaire non respecté

(a) La pollution de fond correspond à des niveaux de polluants dans l'air sur des périodes relativement longues. La pollution de pointe reflète les variations de concentrations de polluants sur des périodes de courte durée.

(b) l'AOT 40 pour vérifier le respect de l'objectif de qualité et la valeur cible pour la protection de la végétation n'est pas calculé en milieu urbain.

En 2012, sur les zones du Languedoc-Roussillon surveillées de manière permanente,

- comme les années précédentes, les objectifs de qualité pour la protection de la végétation et pour la protection de la santé humaine ne sont pas respectés,
- les valeurs cibles pour la protection de la végétation et pour la protection de la santé humaine ne sont pas respectées sur une grande partie de la région,
- le seuil d'information a été dépassé entre 1 et 4 heures sur quelques zones de la région,
- les seuils d'alerte n'ont pas été dépassés.

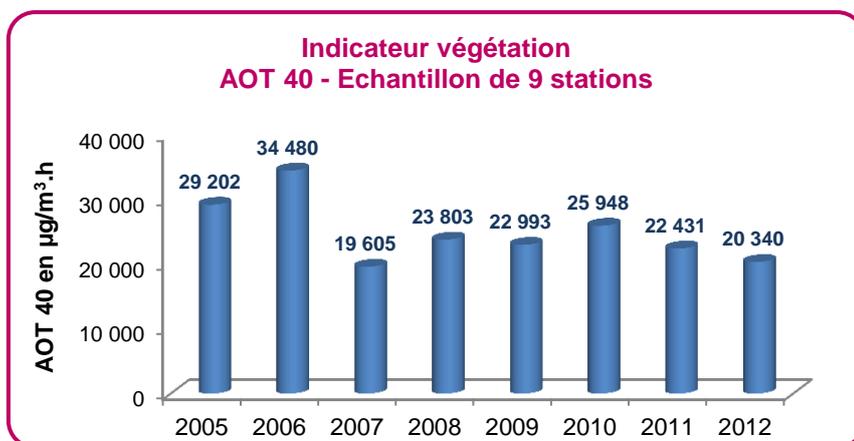
## 2.2.2 - Evolution par rapport aux années précédentes

### Présentation des indicateurs

3 indicateurs ont été mis en place pour évaluer l'évolution de la fréquence des non respects des seuils réglementaires à l'échelle du Languedoc-Roussillon :

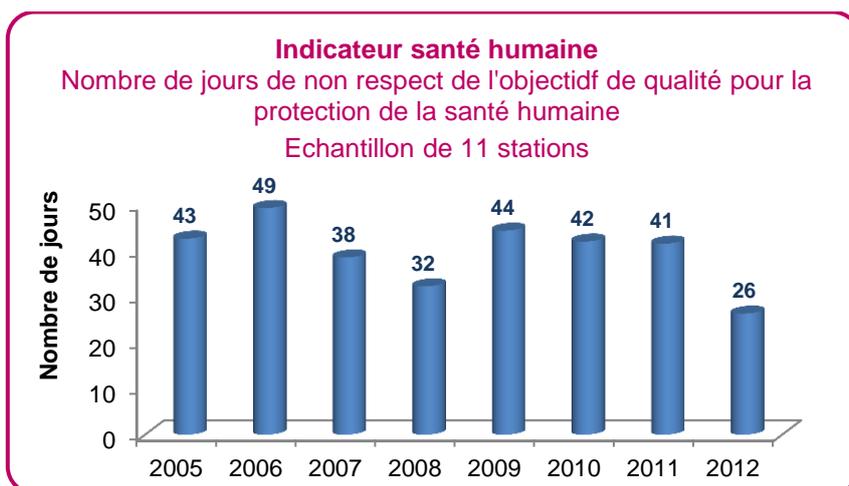
- **indicateur végétation** : AOT 40<sup>1</sup> calculé à partir d'un échantillon constant de 9 stations,
- **indicateur santé humaine** : nombre moyen de jours de non-respect de l'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine sur la période estivale (avril à septembre) déterminé à partir d'un échantillon constant de 11 stations,
- **indicateur pollution de pointe** : nombre moyen de dépassements du seuil d'information sur la période estivale (avril à septembre) déterminé à partir d'un échantillon constant de 11 stations.

### Indicateur végétation



En 2012, l'AOT 40 calculé à partir d'un échantillon de 9 stations, est en diminution par rapport aux années précédentes.

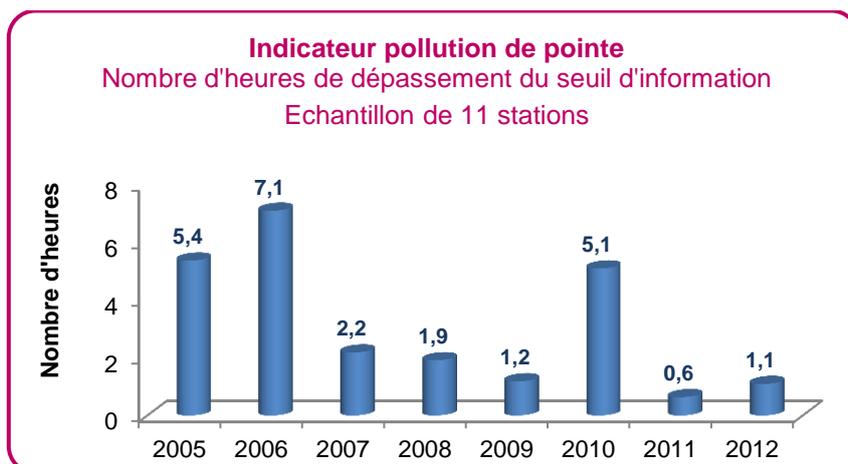
### Indicateur santé humaine



En 2012, la fréquence de non-respect de l'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine est nettement plus faible que les années précédentes.

<sup>1</sup> **AOT 40** (Accumulated Exposure Over Threshold 40) : somme de la différence entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m<sup>3</sup> et 80 µg/m<sup>3</sup> sur les valeurs horaires mesurées quotidiennement entre 8h et 20h (heures locales) pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet.

### Indicateur pollution de pointe



En 2012, comme en 2011, le nombre moyen de dépassements du seuil d'information est plus faible que sur la période 2005 à 2010.

### Conclusion

Les indicateurs montrent une diminution en 2012 du nombre de dépassements des seuils réglementaires même si les concentrations moyennes ont globalement peu évolué ces dernières années (voir § 2.1).